

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION n°4

Plan Local d'Urbanisme

**approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le
11 février 2016 et le 30 juin 2016**

Par arrêté n° URBA-01-2018 en date du 7 mai 2018, le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016 et le 30 juin 2016.

Monsieur Didier HOENN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

L'enquête se déroulera du **28 mai 2018 au 29 juin 2018.**

Un dossier sera mis à la disposition du public au service urbanisme, situé 2 Avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, Modification n°4 du PLU – Hôtel de Ville Place de la République – 06 270 VILLENEUVE LOUBET ou à urbanisme@mairie-villeneuve-loubet.fr, au plus tard le vendredi 29 juin 2018, 17 heures.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, au service urbanisme :

- Lundi 28 mai 2018 de 8h30 à 12h
- Mardi 12 juin 2018 de 13h30 à 17h
- Mercredi 20 juin 2018 de 13h30 à 17h
- Vendredi 29 juin 2018 de 13h30 à 17h

Monsieur le Commissaire Enquêteur pourra recevoir le public en situation de handicap au rez-de-chaussée de la Mairie Annexe, accessible.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an. Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Ville.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la Ville, www.villeneuveloubet.fr.

Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n°4 peuvent être formulées du service Urbanisme au 04 92 13 44 10 ou à urbanisme@mairie-villeneuve-loubet.fr.

A l'issue de l'enquête publique la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.
Le Maire.